



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : EARL CRAU VALIGNE FRUIT

Adresse : Lieu-dit Domaine de Valigne – 13310 Saint-Martin-de-Crau

Téléphone : 07 72 50 92 66. Fax :

Email : lesaffre.karim@urbasolar.com

2ème cas : projet tout ou partie dans un site Natura 2000

Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000.

Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL PACA.

0 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000, chargée de la mise en œuvre du DOCOB**Avez-vous contacté l'animateur (recommandé) ?**

Oui – Cynthia LLAS – Chargée de Mission Natura 2000 Crau – SYMCRAU. Une visite de terrain a été effectuée en sa présence le 07/02/2024.

Avez-vous consulté le DOCOB du site Natura 2000 ?

Oui

L'animateur a-t-il porté à votre connaissance des enjeux particuliers de conservation sur le secteur du projet ou alentour ? (préciser ci-dessous)

NB : la structure animatrice a seulement un rôle d'information et n'est chargée ni de contribuer à l'élaboration du dossier d'incidence ni de donner un avis sur celui-ci

Un porter à connaissance des enjeux écologiques a été établi par Cynthia LLAS – Chargée de Mission Natura 2000 Crau – SYMCRAU, Ci-dessous les enjeux écologiques qui ont été identifiés sont détaillés ci-après :

Habitats

D'après la cartographie des habitats réalisée en 2012 dans le cadre du DOCOB Natura 2000 de la Crau, la zone d'implantation du projet se trouve **hors directive Habitats-Faune-Flore**.

Il se situe à proximité de :

- L'habitat d'intérêt communautaire prioritaire **6220 - Parcours substeppeux de graminées et annuelles du Thero-brachypodietea** à enjeu de conservation **très fort**
- Une **friche pâturée** à enjeu de conservation **fort**

Type d'habitat	Nom de l'habitat	Statut de l'habitat	Enjeu local de conservation
Coussouls	6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-brachypodietea	HP	Très fort
Zone humide	3170 - Mares temporaires méditerranéennes	HP	Très fort
	3140 - Communautés à characées des eaux oligo-mesotrophes basiques à Chara spp.	HIC	NA
	7210 - Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	HP	Fort
	3150 - Lacs euphorbes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	HIC	Moyen
Prairies	6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude	HIC	Moyen à Fort
	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion	HIC	Très Fort
Forêt (coustière)	9340 - Forêt à Quercus rotundifolia	HIC	Moyen
	92A0 - Forêt-galerie à Salix alba et populus alba	HIC	Moyen
	92D0 - Galeries et fourrés riverains	HIC	Faible
Autre	Friches pâturées	HD	Fort
	Cultures	HD	-

HP : habitat prioritaire ; HIC : habitats d'intérêt communautaire ; HD : Hors directive.



Les vergers sont bordés principalement de haies de peupliers. Des haies ont été replanté récemment au sud-est de la parcelle concernée par le projet. La zone du projet ne se situe pas sur axe principal de connectivité des haies en Crau.

Espèces

Oiseaux

Voici une liste non exhaustive des espèces d'intérêt communautaire avec des **enjeux de conservation de faible à fort** qui ont été observées à proximité immédiate de la zone du projet ; ou qui bénéficient d'un Plan national d'action sur le territoire concerné par le projet.

Code N2000	Nom commun	Nom scientifique	Liste rouge PACA (2020)	Enjeu local de conservation
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	NA ^b	Faible
A093	Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	CR	Moyen
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	NT	Moyen à fort
A095	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	NA ^d	Fort
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	Fort
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	NT	-
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	NT	Moyen à fort

Source : Silène  et Faune PACA.

La zone du projet se trouve (selon les plans nationaux d'action, source DREAL) :

- Au sein de la **zone sensible d'hivernage du milan royal** à risque modéré ;
- A sein de **la zone d'errastime de l'aigle de Bonelli** ;
- Au sein du **domaine vital et de la zone de dortoir du faucon crécerellette** ;

Le Petit Duc scops OTUS SCOPS et le Pic vert PICUS VIRIDIS sont des espèces patrimoniales d'importance qui fréquentent la zone du projet. Il en est de même pour l'hirondelle rustique HIRUNDO RUSTICA qui est protégée en France et dont les populations sont en fort déclin.

Reptiles et amphibiens

La zone du projet se situe (plans nationaux d'action, source DREAL) au sein de la zone de présence hautement probable du lézard ocellé

Mammifères

19 espèces de chauve-souris fréquentent la Crau dont 8 sont d'intérêt communautaire. Les chauves-souris ont des enjeux locaux de conservation de moyen à très fort sur le site Natura 2000. A titre informatif, les chauves-souris sont toutes des espèces protégées en France.

Leur présence et activités sont mal connues en Crau. Il est donc important d'y apporter une attention toute particulière en :

- Préservant le réseau de haies et les arbres à cavités
- Maintenant leurs zones de chasse et la disponibilité en insectes
- Evitant les intrants et pesticides qui risquent d'impacter la quantité et qualité de la ressource alimentaire

☐ Insectes

Aucune donnée ne montre la présence d'insecte d'intérêt communautaire sur le site du projet.

☐ Plantes

Aucune donnée ne montre la présence de plante d'intérêt communautaire sur le site du projet.

1 Description du projet

- a. **Nature et description du projet** (remplir également l'annexe jointe « description de votre projet »)

→ Voir Notice Environnementale jointe

L'EARL Crau Valigne Fruits cultive diverses variétés de fruits : pêches, nectarines, abricots et kiwis et également des agrumes.

Il s'agit d'une exploitation familiale spécialisée en arboriculture qui partage ses terres entre la Drôme (Cliousclat, siège de l'exploitation), et Saint Martin de Crau, au lieu-dit Valignette.

L'exploitation souhaite mettre en place un verger de kiwis afin de compléter leurs productions actuelles. C'est une culture qu'ils connaissent bien puisque Yannick Monteux et son père la cultivait dans la Drôme. Ils souhaitent la développer dans les Bouches du Rhône afin de répondre à une demande importante sur leurs points de vente en Bretagne.

Soumise aux conditions de culture difficiles de la plaine de la Crau, cette serre photovoltaïque permettra de planter un verger de kiwis à l'abri des aléas climatiques et surtout de la pluie et du vent, facteurs de propagation de la bactériose du kiwi qui ravage les vergers.

La serre a été conçue afin d'offrir une luminosité de qualité permettant d'envisager une large diversité de cultures. Ainsi, même en cas de diversification culturale, la serre en place demeurera adaptée.

Le projet présente ainsi une réelle opportunité pour l'exploitation de la famille Monteux en participant au maintien et au développement de l'activité agricole à la fois en termes d'emplois et de production.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Il n'y aura pas d'éclairage nocturne, l'activité agricole sous la serre étant uniquement diurne.

c.

Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

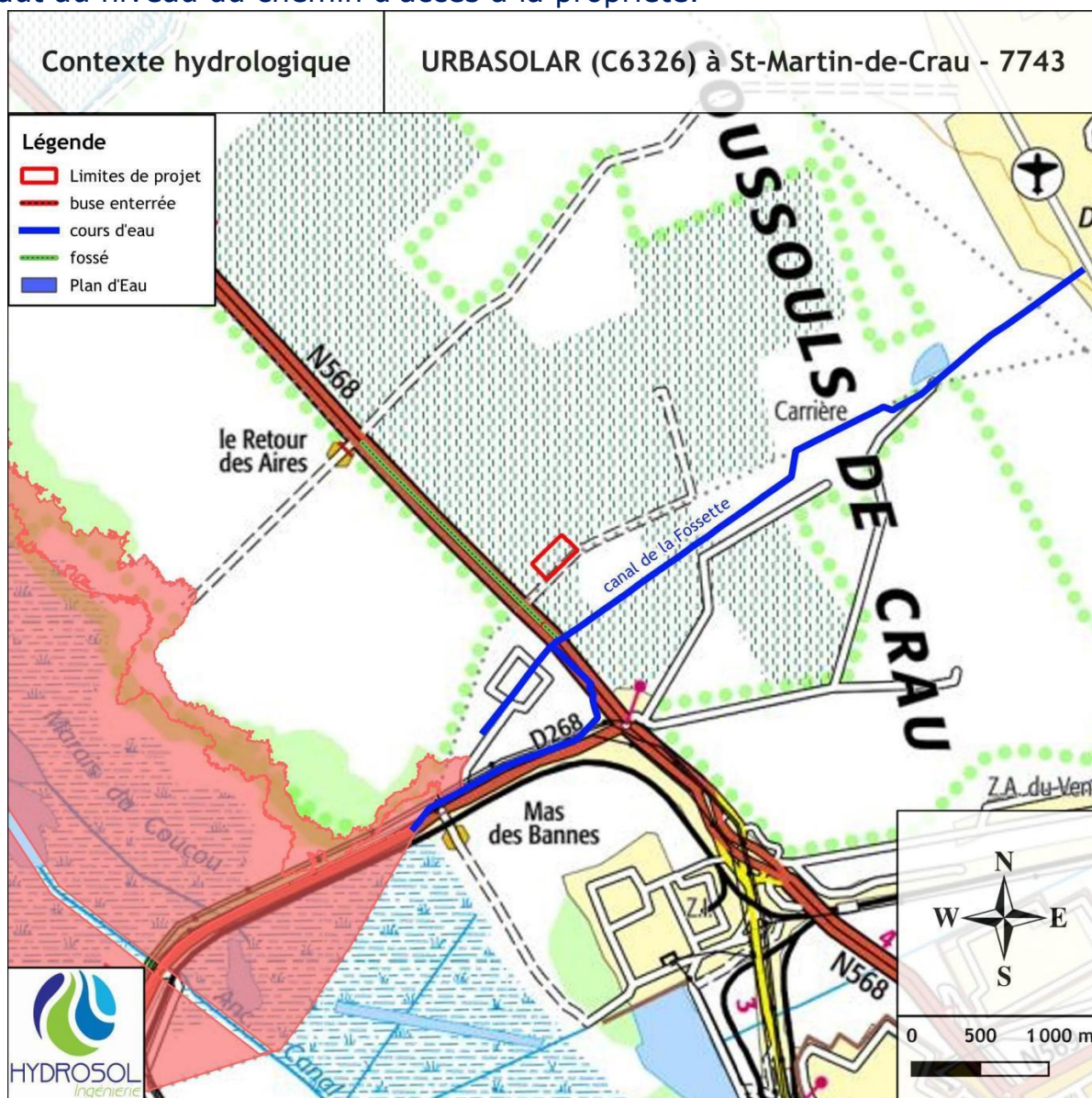
Il n'y a pas de cours d'eau à proprement parler sur la Crau. Elle est parcourue par de nombreux canaux d'irrigation et de drainage. Les premiers canaux datent du XVI^e siècle et amènent les eaux de la Durance via le seuil de Lamanon. Ils alimentent ensuite un réseau enchevêtré de canaux secondaires et tertiaires. Le canal de la Fossette est l'un de ces canaux d'irrigation. Il circule à 0,4 km au sud du terrain.

Le site est localisé sur la partie aval de la plaine de la Crau, soit proche du delta du Rhône qui présente de nombreux marais, traversés notamment par le canal

du Vigueirat à 4,0 km à l'ouest. Le Rhône circule quant à lui à environ 10 km à l'ouest et rejoint la mer Méditerranée à Port-St- Louis-du-Rhône.

La commune de Saint-Martin-de-Crau n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI). Cependant les études hydrauliques antérieures ont établi une cartographie des zones inondables (ISL, 2006), complétée à l'issue du diagnostic établi dans le cadre du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales de la Ville (ARTESIE / HTV, 2017). Selon le zonage d'assainissement pluvial, le projet n'est pas classé en zone inondable.

A proximité immédiate du terrain, nous n'avons recensé aucun réseau de collecte des eaux pluviales. Le plus proche concerne le fossé bordant la route N568 à environ 250 m en aval. Il mesure environ 3,0 m de large par 1,3 m de haut au niveau du chemin d'accès à la propriété.



- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Hormis les vergers vieillissants sur l'emprise projetée, tous les arbres et haies existantes seront conservés.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Saint-Martin de Crau** - Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : **Domaine de Valignette – RN 568, parcelle E808**

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site (nom du site) : **CRAU - FR9310064**
- En limite du site : **Crau Centrale – Crau Sèche (FR9301595)**
- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93-----)

b. Etendue du projet

Surface : **37 890 m²**

Linéaire :

c. Période envisagée pour les travaux

Les travaux liés à la construction de la serre s'effectueront d'une part en fonction des enjeux environnementaux locaux et dans le respect de la biodiversité en place ainsi qu'en fonction des résultats de l'appel d'offres CRE.

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

NON

Le projet n'occasionnera aucune coupure ou discontinuité dans une trame boisée ou ripisylve ou haies ou alignements d'arbres. Les haies existantes seront maintenues et non impactées par le projet.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non concerné.

- l'emprise du projet est elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non concerné.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non concerné.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?*
- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Données issues du Porter à Connaissance des enjeux :

Voici une liste non exhaustive des espèces d'intérêt communautaire avec des enjeux de conservation de faible à fort qui ont été observées à proximité immédiate de la zone du projet ; ou qui bénéficient d'un Plan national d'action sur le territoire concerné par le projet.

Code N2000	Nom commun	Nom scientifique	Liste rouge PACA (2020)	Enjeu local de conservation
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	NA ^b	Faible
A093	Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	CR	Moyen
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	NT	Moyen à fort
A095	Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	NA ^d	Fort
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	Fort
A246	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	NT	-
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	NT	Faible

Source : Silene  et Faune PACA.

La zone du projet se trouve (selon les plans nationaux d'action, source DREAL) :

Au sein de la zone sensible d'hivernage du milan royal à risque modéré ;

Au sein de la zone d'errance de l'aigle de Bonelli ;

Au sein du domaine vital et de la zone de dortoir du faucon crécerellette ;

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

☒ Pistes de chantier, circulation

☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

☒ Poussières, vibrations, bruit

☐ Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)

☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet

☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces**.

voir cartographies annexées au porté à connaissance (annexe 9.1) + Annexe 9.5 : occupation actuelle du sol

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 : **VOIR Annexe demande d'examen au cas par cas**

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

TABLEAU HABITATS NATURELS :

(parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.htm>
l)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

Les vergers sont bordés principalement de haies de peupliers. Des haies ont été replanté récemment au sud-est de la parcelle concernée par le projet. La zone du projet ne se situe pas sur axe principal de connectivité des haies en Crau.

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.htm>

l)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

FLORE

Aucune espèce de l'annexe II de la Directive « Habitats » ne figure au sein du FSD de la ZSC considérée et aucune autre espèce de cette annexe n'a été identifiée.

Ce groupe ne constitue donc pas un enjeu à l'échelle du projet et ne sera donc pas pris en compte dans l'évaluation des incidences.

AMPHIBIENS ET REPTILES

Espèces inscrites au FSD	Annexe DH et autres statuts	Données
Cistude d'Europe <i>Emys orbicularis</i>	DH2 et 4, PN	Aucune potentialité d'accueil.

PN : protection nationale / DH2 : inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), DH4 : inscrite à l'annexe IV de la DHFF

* Base SILENE NATURE

INSECTES

Espèces inscrites au FSD	Annexe DH et autres statuts	Données disponibles
Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	PN, DH2, Rem. ZNIEFF	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	DH2, DH4	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation

PN : protection nationale / DH2 : inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (DHFF), DH4 : inscrite à l'annexe IV de la DHFF / Rem. ZNIEFF : liste des espèces remarquables ZNIEFF de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2015)

* Base SILENE NATURE

MAMMIFERES

Espèces inscrites au FSD	Annexe DH et autres statuts	Statut et observations dans ou à proximité de l'aire d'étude
Petit Murin <i>Myotis Blyth</i>	PN DH2 LNR : NT	Aucune donnée dans la maille concernant le projet
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastella</i>	PN DH2	Aucune donnée dans la maille concernant le projet
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	PN DH2 LNR : VU	Aucune donnée dans la maille concernant le projet
Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	PN DH2 LNR : NT	Aucune donnée dans la maille concernant le projet
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	PN DH2 LNR : LC	Aucune donnée dans la maille concernant le projet
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	PN DH2 LRN : LC	Aucune donnée dans la maille concernant le projet

PN : protection nationale / DH2 : inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) / LRN : liste rouge nationale, VU : vulnérable, NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure

* Base SILENE NATURE

OISEAUX

Espèces inscrites au FSD	Protection nationale / Directive Oiseaux	Données disponibles
Aigle de Bonelli <i>Aquila fasciata</i>	CR (LRR), DOI	Aucune donnée dans la maille concernant le projet
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	NT (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	CR (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	EN (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	LC (LRR 2016), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Buse variable <i>Buteo buteo</i>	LC (LRR)	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation

Caille des blés Coturnix coturnix	NT (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Cigogne blanche Ciconia ciconia	VU (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Circaète Jean-le-blanc Circaetus gallicus	NT (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Coucou geai Clamator glandarius	VU (LRR)	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Faucon crécerelle Falco tinnunculus	NT (LRR)	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Faucon crécerellette Falco naumanni	VU (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Faucon pèlerin Falco peregrinus	VU (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Fauvette pitchou Sylvia undata	VU (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Grand-duc d'Europe Bubo bubo	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Grande aigrette Ardea alba	(LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Guêpier d'Europe Merops apiaster	LC (LRR)	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Héron cendré Ardea cinerea	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Héron garde-bœufs Bubulcus ibis	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Héron pourpré Ardea purpurea	VU (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Milan noir Milvus migrans	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Œdicnème criard Burhinus oedicnemus	NT (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Outarde canepetière Tetrax tetrax	NT (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Petit-duc scops Otus scops	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Pie-grièche à poitrine rose Lanius minor	CR (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Pie-grièche écorcheur Lanius collurio	VU (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Pipit rousseline Anthus campestris	LC (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation
Rollier d'Europe Coracias garrulus	NT (LRR), DOI	Données bibliographiques dans la maille concernant le terrain d'implantation

PN : protection nationale / DOI : inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux / LRR : liste rouge régionale, VU : vulnérable, NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure, CR : en danger critique d'extinction

4 Incidences du projet

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportion) :

La zone projet est déjà anthropisée avec un verger de nectarine (vieillissant). D'après la cartographie des habitats réalisée en 2012 dans le cadre du DOCOB Natura 2000 de la Crau, la zone d'implantation du projet se trouve hors directive Habitats-Faune-Flore.

Le projet entrainera le remplacement d'un verger par une serre agricole photovoltaïque.

La phase chantier peut occasionner des perturbations sonores, déchets, etc, susceptibles de modifier le comportement des espèces listées au FSD

Aucune destruction d'individu ni de l'habitat des espèces listées au FSD.

Des mesures seront mises en œuvre afin de tenir compte des incidences potentielles du projet.

Après mesures, les incidences résiduelles sont jugées nulles.

Listes des mesures proposées :

CONCEPTION

Evitement	Prise en compte des haies en périphérie du terrain d'implantation
Détails	L'implantation du projet permet de maintenir la haie de peupliers situées au sud du terrain. Cette mesure permet de préserver un corridor de déplacement et également permettre le développement d'arbres matures constituant des gîtes potentiels pour des chiroptères ou des insectes.
Modalités de suivi	Suivi environnemental

CONSTRUCTION

REDUCTION	Balisage préventif des zones évitées par le chantier
Détails	Limiter les emprises du projet au strict nécessaire par un balisage du chantier pour éviter d'empiéter sur les habitats naturels adjacents, Les accès utilisés se limiteront aux chemins existants.
Localisation de la mesure	Au sein des emprises
Période optimale de réalisation	Dès le démarrage des travaux
Modalités de suivi	Suivi environnemental en phase chantier

REDUCTION	Dispositif de gestion et traitement des émissions polluantes
	Différentes procédures et moyens seront mis en œuvre pour lutter contre le risque de pollutions en phase chantier. Ils sont présentés ci-après. ● <u>Procédure en cas de pollution accidentelle</u> - présence de bacs de rétention étanches, protégés de la pluie pour tout stockage de produits polluants (hydrocarbures, huiles, adjuvants, béton, ...) ; - présence de kits anti-pollution (produits absorbants) ; - procédure en cas de pollution accidentelle : rédaction d'un schéma d'intervention en cas de pollution (personnes et organismes à alerter, moyens disponibles, catalogue des solutions techniques), mise à disposition du schéma d'intervention, information sur l'existence de ce schéma d'intervention. ● <u>Protection de la qualité de l'air</u> - arrosage (sauf en période de sécheresse) en cas de besoin des pistes non revêtues pour limiter l'émission de poussières lors des déplacements d'engins ; - échappement et taux de pollution des véhicules conformes aux normes. ● <u>Gestion des déchets sur le chantier</u> - mise en place de dispositifs sélectifs de collecte des déchets (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux) ; - évacuation des déchets par une filière adaptée à leur nature, dans le respect de la réglementation en vigueur ; - interdiction d'élimination des déchets par le feu ou par enfouissement.
Localisation de la mesure	Ensemble de la zone d'emprise du projet
Modalité de suivi	Liée à l'assistance écologique de chantier

REDUCTION	Adaptation du Calendrier de chantier
Détails	Au vu des enjeux écologiques en présence, le démarrage des travaux s'envisagera entre octobre et mars en tenant compte également des contraintes d'activité agricoles.
Localisation de la mesure	Ensemble de la zone d'emprise du projet
Modalité de suivi	Liée à l'assistance écologique de chantier

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites natura 2000 concernés :

La zone projet (et son environnement proche) est d'ores et déjà anthropisée. Ainsi les principales gênes occasionnées seront celles liées à la présence d'engins, leur circulation et au bruit notamment pendant la période de chantier. Ces gênes seront limitées à la durée des travaux, ces derniers seront par ailleurs programmés pour engendrer le moins de gênes possibles sur l'environnement alentour. Le balisage strict de la zone et la sensibilisation du personnel en début de chantier permettront encore de limiter ces nuisances.

Des mesures d'évitement, de réduction sont intégrés au projet et permettent de prendre en compte les impacts potentiels du projet.

En ce sens, le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence au titre de Natura 2000.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le :07/02/2024**

Fait à Saint-Martin-de-Crau

Signature

EARL CRAU VALIGNE FRUIT

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARTELIE :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir [notice](#) en page suivante)

- Dans les *fiches de sites région PACA* :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le *DOCOB* (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le *Formulaire Standard de Données du site* :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'*animateur* du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Auprès de la *Direction Départementale des Territoires et de la Mer* :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)